

A Paris, une entreprise individuelle de proximité sur deux sera à transmettre dans les dix prochaines années

Avec le départ à la retraite de leurs dirigeants, la moitié des entreprises individuelles de proximité peuvent être transmises dans la décennie à venir à Paris. La majorité des emplois salariés concernés sont concentrés dans les commerces. La reprise des entreprises de proximité est un fort enjeu à Paris. En effet, elle permet, chaque année, de préserver 1 100 emplois salariés. Les reprises d'établissements de services à la personne sont les plus pérennes.

Jean BRESNER et Olivier SATGER
Insee Ile-de-France

« Cède commerce pour cause de départ en retraite », voici le type d'annonce qui se généralise depuis peu. L'arrivée à l'âge de la retraite des chefs d'entreprise de la génération du baby-boom pose avec acuité la question de la poursuite de l'activité. Une transmission d'entreprise mal préparée risque de coûter des emplois en réduisant les chances de survie de l'entreprise concernée. La région Ile-de-France, et plus particulièrement Paris, n'échappe pas au phénomène. Boulangeries, fleuristes, librairies, pressings et les autres activités dites de proximité occupent un rôle majeur dans la vie et l'animation d'une ville et de ses quartiers (⇒■ Les activités de proximité). En 2006, la capitale compte 36 800 entreprises de proximité, dont 15 100 sont des entreprises individuelles  1. Ces entreprises individuelles de proximité emploient 10 500 salariés. Neuf sur dix n'ont qu'un seul établissement. La transmission et la reprise d'entreprises sont donc un thème central pour la capitale et pour son dynamisme.

12 700 emplois en jeu dans les activités de proximité

En 2006, 7 400 chefs d'entreprises individuelles exerçant une activité de proximité ont entre 50 et 69 ans  2. Ils sont donc susceptibles de prendre leur retraite dans les dix ans à venir (⇒■ Méthodologie). Or, ils dirigent la moitié des entreprises individuelles de proximité à Paris. Cette proportion est élevée comparativement aux autres secteurs d'activité parisiens. Parmi ces 7 400 en-

treprises, 5 000 ont un dirigeant qui a plus de 55 ans. Selon une étude réalisée par la Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL) (⇒■ Pour en savoir plus), le processus de cession d'une entreprise dure en moyenne deux ans. Pour ces 5 000 entreprises, la question de la transmission est donc déjà d'actualité ou le deviendra rapidement.

Les entreprises individuelles de proximité qui pourraient faire l'objet d'une

1 16 % des entreprises parisiennes exercent une activité de proximité

	Activités de proximité		Ensemble des entreprises	
	Moins de 250 salariés avec un statut juridique autre que SA et SAS	dont entreprises individuelles	Moins de 250 salariés avec un statut juridique autre que SA et SAS	dont entreprises individuelles
Paris	36 800	15 100	237 000	94 000
Reste de l'Ile-de-France	68 500	34 900	319 000	150 000
Ensemble	105 300	50 000	556 000	244 000

Les activités de proximité

Les entreprises de proximité participent aux besoins de la population locale. Les activités de proximité sont les suivantes :

Commerces alimentaires (surface < 400 m ²)	Charcuteries Boulangeries - pâtisseries Magasin d'alimentation générale Commerce alimentaire spécialisé Vente alimentaire hors magasin (surtout dans les marchés)
Commerces non alimentaires	Commerce et réparation automobile Produits pharmaceutiques et de parfumerie Équipement de la personne (chaussure, habillement...) Équipement de la maison (équipement du foyer, bricolage...) Autres commerces spécialisés (fleuristes, papeterie, librairie...) Commerce de détail de biens occasion en magasin (antiquités) Commerce de détail hors magasin Réparation d'articles personnels et domestiques
Services à la personne (blanchisseries, coiffure, soins de beauté...)	

transmission dans les dix ans à venir à Paris emploient 5 300 personnes, soit la moitié des salariés travaillant pour une entreprise individuelle de proximité. En tout, 12 700 emplois, si l'on inclut ceux occupés par les dirigeants, sont en jeu.

Un impact plus fort dans les commerces non alimentaires

Parmi les 7 400 entreprises potentiellement à reprendre, 58 % sont des commerces non alimentaires, 23 % des services à la personne et 19 % des commerces alimentaires 🍷🍷.

Dans les dix ans à venir, la moitié des commerces non alimentaires présents à

Paris sont potentiellement à transmettre. Trois activités sont plus particulièrement impactées : les pharmacies et parfumeries, les commerces de détail de biens d'occasion (antiquités...) ainsi que les commerces d'équipement de la personne (chaussures, habillement...). L'enjeu est important aussi en termes d'emploi salarié. Six salariés sur dix travaillant dans un commerce non alimentaire pourraient être touchés par le départ prochain du chef d'entreprise.

Dans les commerces alimentaires, les dirigeants sont un peu plus jeunes que dans le reste des activités de proximité. La part des entreprises individuelles concernées par un départ en retraite est

inférieure, de ce fait, à celle des autres activités de proximité. C'est dans l'activité de boulangerie-pâtisserie que cette proportion est la plus faible. Toutefois, l'impact sur l'emploi salarié y est élevé. Les boulangeries pâtisseries concentrent un cinquième des emplois à préserver dans les activités de proximité.

Enfin, un départ de dirigeant sur deux est prévu dans les services à la personne : cela concerne 1 700 entreprises individuelles dans les 10 prochaines années. Les salons de coiffure, les blanchisseries-teintureries seront parmi les plus impactés, avec en moyenne six entreprises sur dix. Dans les services à la personne, 900 emplois salariés seront impliqués. A eux seuls, les salons de coiffure regroupent les deux tiers des emplois salariés à préserver.

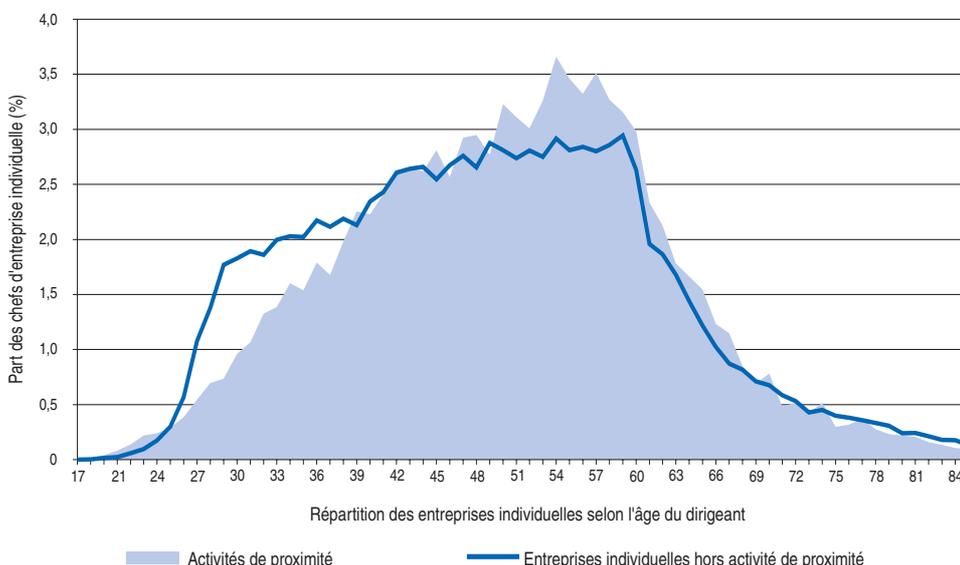
Une reprise sur trois dans les activités de proximité

Favoriser la reprise des entreprises de proximité est important pour l'emploi et l'animation de la vie des quartiers dans une grande ville comme Paris (⇒■ Mesures et aides à la reprise d'entreprises à Paris). Cependant, toutes les entreprises n'ont pas vocation à être reprises lors du départ du dirigeant. Ce dernier peut, par exemple, considérer que son entreprise n'est pas rentable ou qu'elle appartient à un secteur sans débouché.

Selon la DCASPL, 37 % des entreprises individuelles concernées par le départ en retraite de l'entrepreneur ont été réellement reprises en France en 2004, toutes activités confondues. Cette proportion augmente fortement si l'entreprise a au moins un salarié.

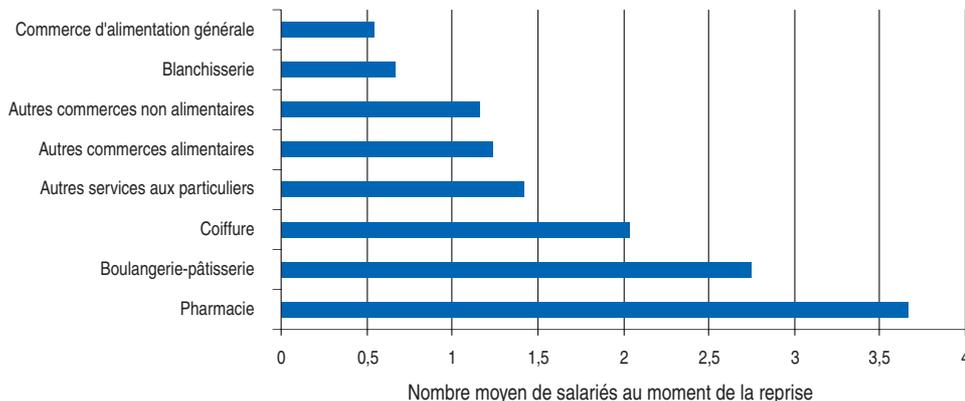
Entre 1994 et 2006, 2 200 entreprises, toutes catégories juridiques confondues, ont été reprises à Paris en moyenne chaque année. Leur activité se concentre principalement dans les services aux particuliers et le commerce. De ce fait, les activités de proximité regroupent une reprise sur trois à Paris. A l'inverse, peu de repreneurs choisissent des entreprises du secteur des services aux entreprises (⇒■ Repreneur versus créateur). Ce secteur est celui qui concentre le plus de créations ex nihilo.

🍷🍷 Les activités de proximité davantage touchées par les potentiels départs en retraite des chefs d'entreprise



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements 2006

4 De nombreux salariés dans les pharmacies et les boulangeries-pâtisseries



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements de 1994 à 2006

Une concentration des reprises d'entreprises de proximité dans les commerces non alimentaires

A Paris, entre 1994 et 2006, 8 entreprises de proximité reprises sur 10 sont des commerces, principalement non alimentaires. Les commerces non alimentaires repris sont avant tout des commerces de vêtements, de ventes de journaux, de livres ou de papeterie. Les commerces alimentaires sont en majorité des boulangeries-pâtisseries et des commerces d'alimentation générale.

Dans la plupart des secteurs de proximité, le nombre de créations ex nihilo dépasse largement celui des reprises. Néanmoins, dans certains secteurs, les entrepreneurs sont plus enclins à reprendre une entreprise qu'à la créer de toute pièce. Pour certaines activités, l'installation réglementée favorise les reprises. Ainsi, pour quatre pharmacies reprises, une seule est créée ex nihilo. Pour d'autres activités, l'emplacement et la clientèle sont des atouts : on compte trois reprises pour une création pure de boulangerie-pâtisserie.

1 100 salariés concernés chaque année par des reprises d'entreprises de proximité

Entre 1994 et 2006, les reprises d'entreprises de proximité démarrent en moyenne avec 1,5 salarié contre 2,1 pour l'ensemble des reprises parisiennes. Ainsi, les entreprises de proximité reprises emploient en moyenne 1 100 salariés chaque année au moment de la reprise. Cela représente un emploi repris sur quatre tous secteurs confondus.

La moitié des reprises d'entreprises de proximité démarrent sans salarié. Cependant, dans les boulangeries-pâtisseries, chaque reprise concerne 2,7 salariés en moyenne chaque année. Ce secteur concentre 23 % des emplois salariés, mais seulement 13 % des entreprises de proximité reprises. De même, les salons de coiffure emploient en moyenne 2 salariés au moment de la reprise 4.

Des reprises plus pérennes dans les services à la personne

Un établissement de proximité repris a plus de chance de survivre qu'un établissement créé ex nihilo 5. Au sein des activités de proximité, les reprises d'entreprises de services à la personne sont les plus pérennes. Cela provient d'une

Méthodologie

L'étude porte sur le champ I.C.S (Industrie, Commerce, Services). Les données sont issues du Répertoire des entreprises et des établissements (REE).

Pour estimer l'impact du départ en retraite des chefs d'entreprise, seules les entreprises individuelles pour lesquelles l'âge du dirigeant est renseigné, ont été exploitées. Une entreprise individuelle est une entreprise gérée et appartenant à une même personne physique.

Le nombre d'entreprises potentiellement à transmettre a été déterminé en ne tenant compte que des entreprises dont le dirigeant a entre 50 et 69 ans. Au-delà de 69 ans, on peut penser que le conjoint, un enfant ou encore un salarié gère déjà l'entreprise, même si aucune opération de reprise n'a été déclarée officiellement.

Les reprises concernent toutes les entreprises quelle que soit leur catégorie juridique. La survie des établissements a été estimée à partir de cohortes d'établissements entre 1993 et 2003.

L'encadré sur le profil des repreneurs s'appuie sur l'enquête Sine (Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises). Cette enquête a été réalisée auprès des créateurs d'entreprises du premier semestre 2002.

3 Un effet plus important dans les commerces non alimentaires

Activité de proximité	Entreprises individuelles de proximité concernées par le départ à la retraite du chef d'entreprise		Emplois salariés concernés par le départ à la retraite du chef d'entreprise	
	Nombre	Part dans l'ensemble des entreprises individuelles (%)	Nombre	Part dans l'ensemble des emplois salariés d'entreprises individuelles (%)
Commerces alimentaires	1 400	47	1 700	40
dont boulangeries - pâtisseries	300	39	1 100	37
dont commerce alimentaire spécialisé	450	52	350	47
Commerces non alimentaires	4 300	50	2 700	59
dont produits pharmaceutiques et de parfumerie	450	59	1 550	59
dont autres commerces spécialisés	1 000	50	450	51
dont commerce de détail hors magasin	1 100	42	100	60
Services à la personne	1 700	49	900	57
Ensemble des activités de proximité	7 400	49	5 300	51
Reste des entreprises individuelles	33 500	43	12 400	57

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements 2006

Repreneur versus créateur

Au premier semestre 2002, la majorité des repreneurs parisiens sont des hommes. Néanmoins, les femmes sont davantage présentes au sein des repreneurs que parmi les créateurs ex nihilo. Elles représentent un repreneur sur trois contre un créateur ex nihilo sur quatre. Les repreneurs sont âgés, en moyenne, de 39 ans.

La plupart des repreneurs possèdent une expérience professionnelle dans le domaine d'activité de l'entreprise reprise. De plus, 36 % des repreneurs parisiens ont précédemment créé ou repris une entreprise.

Les repreneurs sont moins diplômés que les créateurs ex nihilo. Un quart des repreneurs

parisiens possèdent un diplôme supérieur au baccalauréat contre la moitié des créateurs ex nihilo. En effet, les repreneurs privilégient le secteur des services aux particuliers où les diplômés sont peu nombreux. De leur côté, de nombreuses créations ex nihilo offrent des services aux entreprises nécessitant un niveau de qualification élevé.

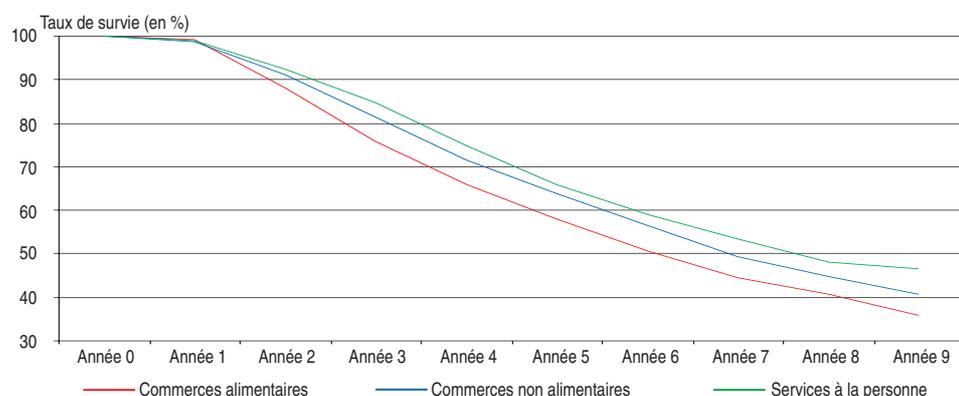
Les repreneurs parisiens mobilisent des fonds importants pour leur projet. Ces fonds sont plus élevés que pour les créations ex nihilo ou les reprises dans le reste de la région francilienne. Les repreneurs parisiens recourent massivement à l'emprunt pour financer leur projet.

Mesures et aides à la reprise d'entreprises à Paris

Les repreneurs peuvent bénéficier, à Paris, de dispositifs complémentaires aux aides nationales. Un accompagnement spécifique est mis en place avant la reprise et peut se poursuivre après.

- L'association Paris Initiatives Entreprises, partenaire de la Ville de Paris, accorde des prêts d'honneur d'un montant maximum de 30 K€ ;
- La Garantie Paris Finance Plus, gérée par OSEO, couvre le financement des investissements et du besoin en fonds de roulement jusqu'à 357 K€ d'encours garanti ;
- Le Fonds de garantie de la Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissements (SIAGI) - Département de Paris-Région propose également de garantir des prêts de 200 K€ à 400 K€ pour la reprise de commerces d'artisanat alimentaire et d'ateliers de métiers d'art ;
- D'autres mesures existent telles que le Prix d'encouragement à la reprise de commerce d'artisanat alimentaire ou les Bourses Métiers d'Art.

5 Dans les services à la personne, les reprises d'établissements sont plus pérennes



Taux de survie : proportion d'établissements repris une année donnée et qui sont encore en activité leur n-ième année.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements de 1993 à 2003

survie importante des salons de coiffure et des blanchisseries-teintureries où un établissement sur deux est encore vivant après huit ans d'existence contre six ans pour une création pure. Parmi les commerces non alimentaires, seuls les commerces de détail de livres (jour-

naux et papeterie) obtiennent des résultats comparables à ceux des deux activités précédentes. Au contraire, les commerces d'habillement, les commerces d'alimentation spécialisés et les boulangeries-pâtisseries disparaissent plus rapidement.

Pour en savoir plus

Wyckaert M. : « La transmission d'entreprises en Picardie : 17 000 entreprises et 75 000 emplois en jeu », *Insee Picardie*, analyses, n° 20, 2007.

Brefort M., Saliou M. : « Les enjeux de la reprise d'entreprises en Champagne - Ardenne », *Insee Champagne-Ardenne*, Insee flash, n° 83, décembre 2007.

Bonneau J., Kerjosse R., Vidal G. : « Reprise d'entreprises au départ en retraite du dirigeant », Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales, *PME-TPE en bref*, n° 22, février 2007.

INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE

ET DES ETUDES ECONOMIQUES

Direction régionale d'Ile-de-France

7, rue Stephenson - Montigny-le Bretonneux
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Directrice de la publication : Sylvie Marchand
Comité de rédaction : Patrick Pétour
Rédacteur en chef : Christel Collin
Secrétaire de rédaction : Françoise Beauflis
Conception graphique : PAO Insee Ile-de-France
Maquette : Nathalie Droux - Laure Omont
Impression : S. N. Rafal

© Insee 2008

Publication téléchargeable à partir du site Internet : www.insee.fr/ile-de-france

ISSN 0984-4724
Commission paritaire n° 2133 AD
Code Sage 10830552

Dépôt légal : 2^e semestre 2008

Insee Ile-de-Fr@nce Infos : la Lettre d'information électronique vous informe tous les mois de l'activité de l'Insee Ile-de-France

www.insee.fr/ile-de-france